

**République Française**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques**

Nombre de membres en exercice 12  
Qui ont pris part à la délibération 10  
Nombre de suffrages exprimés 11  
Date de la convocation : 25/08/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DE LA**  
**COMMUNE DE NAVARRENX**

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil-vingt-cinq et le trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

**Présidence : Mme Nadine BARTHE**

Présents : Mesdames BARTHE Nadine, LEMBEYE Natacha, ROUGIER Tiphaine, SAUVÉ Magali, LAVAUZELLE Nadia, Mme CHOPIN Marjorie  
Messieurs PIERAGNOLO François, PUHARRÉ Michel, BOURROUILH Joël, CAZALET  
Henri

Absente : Mme DODOGARAY Christelle

Excusé : Mr GOICOCHÉA Loïc

Secrétaire : M. PUHARRÉ Michel

*Mr GOICOCHÉA Loïc donne procuration à Mme BARTHE Nadine.*

**OBJET : REDEVANCE GRDF AU TITRE DE L'ANNEE 2025 (RODP)**  
**Délibération n° 05-09-2025**

Mme le Maire expose au conseil que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur la commune de NAVARRENX donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP) conformément à l'article R 2333-114 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n° 2007-606 du 25/04/2007.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, autorise Mme le Maire à percevoir de la part de GRDF, une somme de **439 €** au titre de la RODP pour l'année **2025**. Un titre exécutoire de recettes sera émis à l'attention de GRDF délégations concessions à TOULOUSE.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.  
Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Nadine BARTHE

